

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2021 - 3 - 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Budget Primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 (budget principal et budgets annexes) a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires approuvées au Conseil de Communauté lors de sa séance du 18 février 2021.

Le projet de budget s'équilibre ainsi :

→ Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020	RECETTES	BP 2021	BP 2020	Variation BP 2021/ BP 2020
011	Charges générales	5 146 695,00 €	4 387 617,00 €	17,30%	002	Exc.de fonctionnement reporté	- €
				013	Atténuation de charges	110 000,00 €	110 000,00 €
012	Charges de personnel	6 943 600,00 €	6 312 395,00 €	10,00%	70	Produits des services	2 564 915,00 €
65	Autres charges de gestion	2 922 513,00 €	2 921 870,00 €	0,02%	73	Impôts et taxes	22 690 163,00 €
66	Charges financières	158 500,00 €	170 790,00 €	-7,20%	74	Dotations, subventions	4 181 230,00 €
67	Charges exceptionnelles	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%	75	Autres produits de gestion	657 750,00 €
68	Provision		26 000,00 €	-100,00%	78	Reprises de provisions	
014	Reversement de fiscalité	12 490 690,00 €	12 615 427,00 €	-0,99%	77	Recettes exceptionnelles	119 600,00 €
	SOUS TOTAL Dépenses réelles	27 670 998,00 €	26 443 099,00 €	4,64%		SOUS TOTAL Recettes réelles	30 323 658,00 €
023	Virt à la section d'invest.	212 660,00 €	971 868,00 €	-78,12%			
042	Opérations d'ordre	2 750 000,00 €	2 600 000,00 €	5,77%	042	Opérations d'ordre	310 000,00 €
	TOTAL	30 633 658,00 €	30 014 967,00 €	2,06%		TOTAL	30 633 658,00 €
						30 014 967,00 €	2,06%

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020	RECETTES	BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020
Opérations d'investissement				Autofinancement			
cl. 2	Dépenses d'équipement	15 318 275,71 €	15 040 876,54 €	2%	021	Excédent de fonctionnement	212 660,00 €
				1068	Reprise excédent fonctionnement	3 088 840,17 €	-12,70%
	Restes à Réaliser 31/12/20	3 979 564,11 €	3 962 933,00 €	0%	024	Cessions immobilières	1 863 250,00 €
cl. 4	Travaux pour compte de tiers - Défense Contre la Mer	956 000,00 €	819 548,00 €	17%	040	Opérations d'ordre	2 750 000,00 €
				041	Opérations d'ordre	100 000,00 €	0,00%
	SOUS-TOTAL	20 253 839,82 €	19 823 357,54 €	2,17%		SOUS-TOTAL	7 622 522,98 €
Endettement				Recettes d'investissement			
16	Remboursement de la dette	1 185 400,00 €	1 221 965,00 €	-2,99%	10	FACTVA	1 598 976,00 €
						Restes à Réaliser 31/12/20	3 607 693,00 €
					45	Travaux pour régularisation écritures	956 000,00 €
10	Dotations, fonds et réserves	5 000,00 €			204		- €
					13	Subventions	3 513 397,00 €
	SOUS-TOTAL	1 190 400,00 €	1 221 965,00 €	-2,58%		SOUS-TOTAL	9 676 066,00 €
Opérations d'ordre				Besoin de financement			
040	Opérations d'ordre	310 000,00 €	280 000,00 €	10,71%	16	Emprunt nouveau	4 270 796,34 €
041	Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%			602 019,57 €
	SOUS-TOTAL	410 000,00 €	380 000,00 €	7,89%		SOUS-TOTAL	4 270 796,34 €
Déficit antérieur				Excédent antérieur			
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €		001	Excédent d'investissement	284 854,50 €
	SOUS-TOTAL	0,00 €	0,00 €			SOUS-TOTAL	2 314 055,30 €
	TOTAL	21 854 239,82 €	21 425 322,54 €	2,00%		TOTAL	21 854 239,82 €
						21 425 322,54 €	2,00%

L'emprunt d'équilibre, inscrit à hauteur de 5 596 818,34 € lors du Débat d'Orientations Budgétaires, s'établit désormais à 4 270 796,34 € en diminution de 1 310 658,61 €.

Les notifications conjuguées de la subvention de la REGION au titre de la construction de la salle de sports du Lycée de 1 160 000 € et de la fiscalité 2021, permettent cette baisse.

↳ Budgets Annexes :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Commentaires
REOMI	7 112 799,12 €	10 007 517,54 €	Dépenses d'exploitation du service : 1 510 350 € Charges de Personnel : 2 990 000 € Participations (TRIVALI Set autres) : 3 947 888 € intérêts de la dette et ligne de trésorerie : 12 000 € charges exceptionnelles : 10 000 € Excédent de fonctionnement reporté : 1 517 017,54 € remboursement arrêts maladie : 10 000 € Redevance : 8 447 000 € Vente de composteurs et autre : 3 000 € Cession d'actif : 17 500 € Reprise de provisions : 10 000 € Investissements : 7 069 799,12 € Remboursement capital de la dette : 40 000 € Excédent d'investissement reporté : 4 030 872,59 € Autofinancement : 1 534 279,54 € Subventions et FCTVA : 1 544 646,99 €
Assainissement Régie	37 128 403,00 €	10 683 753,00 €	Dépenses d'exploitation du service : 3 137 600 € Charges de Personnel : 937 000 € Atténuations de produits : 600 € Autres charges : 27 400 € intérêts de la dette : 76 900 € charges exceptionnelles : 10 000 € redevance pour raccordement au réseau : 504 000 € Redevance d'assainissement : 5 087 270 € Subvention du budget "ASSAINISSEMENT" : 4 910 818 € investissements : 35 860 888 € Remboursement capital de la dette : 585 850 € Excédent d'investissement reporté : 5 924 375,26 € Autofinancement : 6 312 588 € FCTVA et subventions : 14 922 675,24 € Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 1 396 249,50 € Emprunt : 7 890 850 €
Assainissement (DSP)	3 448 107,00 €	6 554 632,00 €	Dépenses d'exploitation du service : 33 720 € Autres charges : 10 000 € intérêts de la dette : 54 970 € Charges exceptionnelles (subv. au budget "Assainissement Régie" : 4 920 818 € Excédent de fonctionnement reporté : 4 665 261,21 € redevance pour raccordement au réseau : 243 000 € Redevance d'assainissement : 1 538 635,79 € Investissements : 3 230 522 € Remboursement capital de la dette : 109 850 € Excédent d'investissement reporté : 1 415 916,80 € Autofinancement : 1 427 389 € FCTVA : 497 066,20 €
Zones d'Activités Economiques	3 119 231,77 €	1 713 930,00 €	Achat terrains, études, viabilisations : 1 527 000 € (ST REVEREND 575 000 €, BRETAGNOLLES 260 000 €, COEX 215 000 €, LEFENOUILLE 145 000 €, COMMEQUIERS 115 000 €, LA CHAIZE GIRAUD 103 700 €, ST HILAIRE 67 300 €, ST MAIXENT 27 500 €, BREM 12 000 €, AIGUILLON 5 500 € et ST GILLES 1 000 €) Frais de nettoyage des terrains et taxe foncière : 25 950 € Charges de personnel : 67 500 € Déficit d'investissement reporté : 1 498 771,77 € Déficit Emprunt à réaliser : 3 119 231,77 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	210 742,66 €	275 171,00 €	Remboursement emprunt : 80 703,95 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 17 510 € Destruction maisons : 50 000 € Loyer et remboursement taxe foncière : 96 945 € Déficit reporté : 121 957,05 € Subvention du budget principal : 173 226 €
Pépinières d'entreprises	1 262 763,61 €	109 912,00 €	Brétignolles Sur Mer : Déficit reporté : 65 936,75 € Remboursement emprunt et cautions : 30 700,25 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 8 000 € Loyer et encaissement dépôts de garantie : 33 310 € Subvention budget principal : 71 327 € Vendéopôle : Achat terrain : 90 000 € Bâtiment : 1 110 000 € Subvention LEADER : 75 000 € Emprunt à réaliser : 1 125 000 €
SPANC	- €	180 623,20 €	Coût des contrôle des assainissements non collectifs : 34 050 € Frais de gestion : 2 750 € mise à disposition de personnel : 14 840 € Aide versées aux particuliers dans le cadre de la mise en conformité des ANC : 50 000 € Déficit de fonctionnement reporté : 78 983,20 € Facturation des contrôles aux administrés : 42 900 € Participation du Budget Principal : 128 983,20 € Pénalités pour absence d'installation et refus : 8 740 €
PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	6 841 663,48 €	469 700,00 €	Remboursement des emprunts et amodiations : 327 300 € Frais de gestions (études, taxe foncière, cotisations, avocats contentieux...) : 107 500 € Redevance de concession : 420 000 € Refacturation de frais à la SEMME : 18 300 € Investissements : Port de ST GILLES : 1 510 000 € Port de BRETAGNOLLES : 3 900 000 € Déficit d'investissement reporté : 1 132 763,48 € Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 136 019,28 € Emprunt à réaliser : 6 403 244,20 €
TOTAL	59 123 710,64 €	29 995 238,74 €	

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021 et le rapport qui a été établi à cette occasion,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,

Vu les projets de budgets présentés,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les budgets primitifs 2021, tels que présentés au rapport ainsi que dans ses annexes :

⇒ BUDGET PRINCIPAL

<u>Section de Fonctionnement :</u>	30 633 658,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	21 854 239,82 €

⇒ BUDGET ANNEXE REOMI

<u>Section de Fonctionnement :</u>	10 007 517,54 €
<u>Section d'Investissement :</u>	7 112 799,12 €

⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- REGIE

<u>Section de Fonctionnement :</u>	10 683 753,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	37 128 403,00 €

⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>Section de Fonctionnement :</u>	6 554 632,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	3 448 107,00 €

⇒ BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

<u>Section de Fonctionnement :</u>	1 713 930,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	3 119 231,77 €

⇒ BUDGET ANNEXE ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIÈRE

<u>Section de Fonctionnement :</u>	275 171,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	210 742,66 €

⇒ BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES D'ENTREPRISES

<u>Section de Fonctionnement :</u>	109 912,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	1 262 763,61 €

⇒ BUDGET ANNEXE SPANC

<u>Section de Fonctionnement :</u>	180 623,20 €
<u>Section d'Investissement :</u>	0,00 €

⇒ BUDGET ANNEX PORTS

<u>Section de Fonctionnement :</u>	469 700,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	6 841 663,48 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces budgets.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **16 AVR. 2021**

Givrand, le 13 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.